

2021 09 12

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date de la convocation
10/09/2021

Date d'affichage
10/09/2021

Objet de la délibération
Désignation des représentants des agents au CNAS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660**

Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD

Excusés donnant procuration :

Margaux PRAOM donne procuration à Claude GAULARD ;
Nadine SAUVONNET donne pouvoir à Cyril MARECHAL,

Absents : Pascal GAILLARD, Christian PRAOM, Maud WASNER,

Madame Nathalie CASTILLON a été désignée Secrétaire de séance

Monsieur Benoit Vuillemin a quitté le Conseil Municipal à 20 heures, pour impératifs de vice-présidence du Grand Besançon.

Le Premier adjoint, M. Lylian CALVAT a assuré la Présidence du Conseil Municipal par mandat.

Sur proposition de la commission Ressources Humaines et de l'Adjointe en charge de cette compétence, Madame Nathalie Castillon,

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

La commune de Saône est adhérente au Comité National d'Action Sociale.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la Commune au sein du Comité National d'Action Sociale.

Considérant la délibération 2020-06-17, prise lors du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020,

Madame Nathalie CASTILLON, a été désignée parmi les élus de la Collectivité en tant que déléguée locale des élus.

Madame Carmen FERNANDES a été désignée déléguée, représentant les agents de la Collectivité, cependant, et suite à son départ le 30 juin 2021, il convient de désigner un nouveau délégué.

Madame Anaïs PERSONENI a été désignée déléguée suppléante, représentant les agents de la Collectivité, cependant et suite à son départ prévu le 30 septembre 2021, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant.

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée

Considérant la proposition de Madame Élodie CHOPARD de prétendre au titre de déléguée représentant les agents de la collectivité.

Considérant la proposition de Monsieur Carlos FONTINHA de suppléer cette dernière.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Par 19 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- De désigner Madame Élodie CHOPARD en tant que déléguée représentant les agents de la collectivité.
- De désigner Monsieur Carlos FONTINHA en tant que délégué suppléant.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 16 septembre 2021
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

